

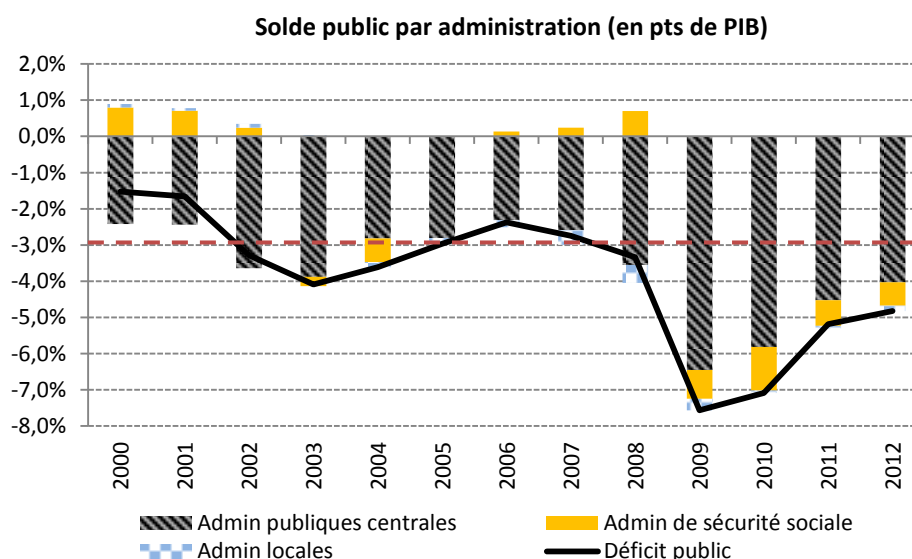
L'INSEE a publié ce matin les premiers résultats du déficit public en 2012. Pour la troisième année consécutive, le déficit public recule par rapport à l'année précédente (- 4,8 % du PIB contre - 5,3 % en 2011). Le présent flash analyse ces résultats à quelques semaines de la présentation par la France de son programme de stabilité à la Commission européenne.

## 1. Les résultats d'ensemble

En 2012, les administrations publiques (Etat, sécurité sociale, collectivités locales) ont connu un déficit de **98,2Md€**, soit **4,8 % du PIB<sup>1</sup>**. Le redressement des comptes de 0,5 point de PIB par rapport à 2011 repose sur une **progression des recettes publiques de 1,1 pt** (+ 1,2 point sur les prélèvements obligatoires<sup>2</sup>), supérieure à la **progression de la part des dépenses** dans la richesse nationale (+ 0,7 point). Malgré une croissance économique nulle, la progression des recettes publiques s'explique par l'importance des hausses de prélèvements obligatoires instaurées par les différentes lois financières (relèvement des impôts sur les sociétés, sur le revenu et de la CSG...). En dépenses, la décélération observée en 2010 et 2011 est interrompue, sous l'effet de prestations sociales dynamiques et malgré le recul des charges d'intérêt. La souscription par l'Etat français à une augmentation de capital au profit de la banque Dexia ayant été considérée comme un transfert en capital par Eurostat, le déficit 2012 est alourdi en conséquence de 0,13 point de PIB.

## 2. Le solde par administration

L'Etat et les organismes divers d'administration centrale<sup>3</sup> sont les principaux contributeurs au déficit public (82,5Md€), et voient leur solde se redresser de **7,8Md€**. De leur côté, les comptes sociaux s'améliorent très légèrement (+ 0,8Md€), alors que les **collectivités locales** voient leur **déficit doubler** (de - 1,5Md€ à - 3,1Md€).



Source : Afep à partir de données INSEE.

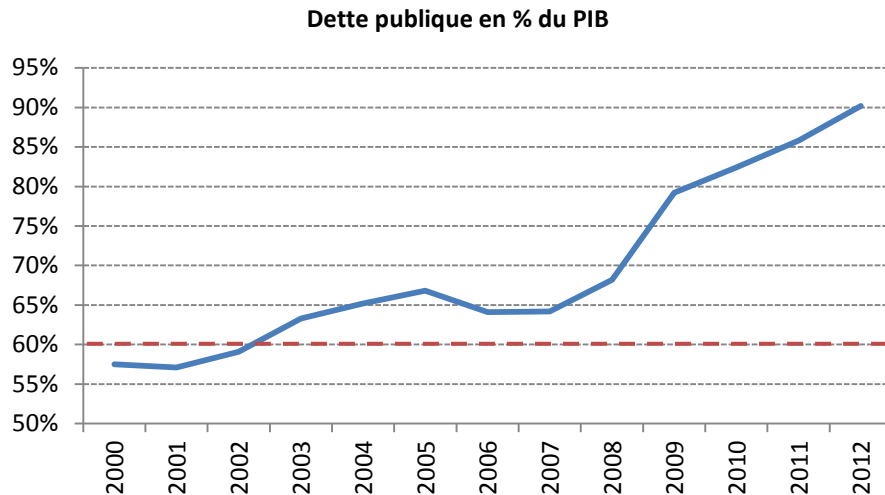
<sup>1</sup> Comptes nationaux des administrations publiques, année 2012, Informations rapides du 29 mars 2013, INSEE. Les données et les ratios sont susceptibles d'être modifiés à l'occasion de la publication du compte de la Nation le 15 mai prochain.

<sup>2</sup> Les recettes publiques sont constituées pour l'essentiel des prélèvements obligatoires (44,9 % du PIB) et, de façon complémentaire, des autres recettes (par exemple : recettes de production, revenus de la propriété, soit 6,8 % du PIB).

<sup>3</sup> CNRS, Musée du Louvre...

### 3. La dette publique

La **dette publique** notifiée<sup>4</sup> s'élève fin 2012 à 1 834Md€. Elle a augmenté de 117Md€ par rapport à 2011 et atteint désormais **90,2 % du PIB**. La dette publique nette s'est, de son côté, établie à 1675,1Md€, soit 82,4 % du PIB (contre 78,7 % fin 2011).



Source : Afep à partir de données INSEE.

\*\*\*

*Bien qu'en retrait par rapport à la prévision (- 4,5 %), la réduction du déficit public enregistrée en 2012 est positive à deux égards : elle a eu lieu dans un contexte de croissance nulle et au cours d'une année électorale. Selon toute vraisemblance, le déficit structurel reculerait de plus d'un point de PIB et reviendrait à son niveau, élevé, d'avant-crise. Toutefois, ce résultat a été insuffisant pour stabiliser la dette publique, dont le montant aura progressé de 1 000Md€ depuis 2000. En outre, il a reposé quasi exclusivement sur des hausses de prélèvements obligatoires, dont le ratio augmente continument depuis le point bas de 2009 (+ 3 points de PIB en trois ans), ce qui a pénalisé une conjoncture déjà déprimée. A cet égard, il est intéressant de noter le recul concomitant du pouvoir d'achat des ménages (- 0,4 %), le premier depuis 1984, et celui du taux de marge des entreprises (à 27,9 %), à son plus bas niveau depuis 1985. Le Gouvernement va présenter dans les prochaines semaines le programme de stabilité de la France pour les années 2013-2017. A cette occasion, il va être amené à revoir son hypothèse de croissance pour l'année en cours et, probablement, l'ensemble de la trajectoire de finances publiques pour les années à venir. Le relâchement de l'objectif des 3 % de déficit en 2013 du fait de la détérioration de la conjoncture étant acquis, deux thèses s'affrontent : « profiter » de la situation pour remettre en cause la politique de consolidation budgétaire menée ces dernières années ; poursuivre les efforts de réduction des déficits, et notamment du déficit structurel. C'est assurément cette deuxième voie qu'il convient d'emprunter pour au moins deux raisons : 1) on voit mal comment une hausse générale des dépenses publiques pourrait relancer la croissance et 2) les arguments en faveur du désendettement qui étaient vrais hier sont toujours d'actualité : souveraineté nationale, équité intergénérationnelle, capacité à fixer de nouvelles priorités, y compris au niveau budgétaire. Pour être efficace, cette action doit faire l'objet de décisions effectives à brève échéance et s'appuyer sur des réformes des politiques publiques qui permettent de réduire dans la durée la part des dépenses publiques dans la richesse nationale.*

<sup>4</sup> Dette « brute » (les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas soustraits aux passifs) et consolidée (sont exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration). La dette « nette » intègre, elle, les actifs des administrations et donne ainsi une vision qui reflète mieux leur patrimoine.